

REUNION DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie GUILLOT, Maire.

Date de convocation : 01 octobre 2021

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, Mme EVRARD Agnès, M. LUSINIER Jacques, Mme LHERMET Florence, Mme REY- LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme DOUSSON Aurélie, M. BOREL David, M. BAES Frédéric, M. GAUDARÉ Gilles, M CHALIN Jean-Baptiste, Mme LAPALUS Fabienne, Mme CORTIAL Nathalie, Mme JOUBERT Anne-Marie, Madame MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle, M. JOLIVET Richard.

Absents excusés : M. TOURET, Mme OLIVIER Florence, M. GARCIA Isidro

Madame Aurélie DOUSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 23 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU **TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Délibérations n° 2021-64

Madame le Maire rappelle :

- Que la compétence eau a été confiée au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire par Mond'Arverne Communauté pour le territoire de la commune de Saint-Amant-Tallende (arrêté préfectoral du 20 octobre 2020),
- Que la commune souhaitait adhérer au SME afin de pouvoir lui transférer la compétence assainissement non collectif,
- Que les statuts du SME ne permettrait pas à la Commune d'être membre en son nom propre et donc d'adhérer,
- Que par délibération en date du 30 septembre 2021 le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Eau a approuvé la modification de ses statuts ainsi que l'extension de son périmètre pour permettre l'adhésion de nouvelles collectivités,

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'adhésion de la Commune de Saint-Amant-Tallende au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire au 01 janvier 2022,
- Décide de transférer la compétence « assainissement non collectif » au Syndicat Mixte de l'Eau au 01 janvier 2022,

- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

ALLEE DES MARRONNIERS
REALISATION COLLECTEUR EAUX PLUVIALES

Délibération n° 2021-65

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le cabinet Auvergne Etudes pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales Allée des Marronniers sur les communes de St-Amant-Tde et de St-Saturnin.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 258 554.40 € HT pour la commune de St-Amant-Tallende, travaux qui pourraient être subventionnés à hauteur de 75 290.39 € par le Conseil Départemental (35 % de 215 115.40 € HT pour le collecteur). Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 10 400 € HT.

Pour information le montant prévisionnel des travaux sur la commune de St-Saturnin s'élève à 202 355.20 € HT, la subvention serait de 48 656.48 € (35 % de 139 018.50 € HT), le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 11 376 € HT.

La coordination des travaux de réseaux eaux usées et pluviales serait assurée par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses	268 954.40 € HT
Maîtrise d'œuvre	10 400.00 € HT
Travaux	258 554.40 € HT
Recettes	268 954.40 €
Subvention Conseil Départemental	75 290.39 €
Autofinancement	193 664.01 €

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le programme 2022 d'un montant prévisionnel HT de 258 554.40 € pour la réalisation du réseau eaux pluviales de l'allée des Marronniers, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 10 400 € HT ainsi que le plan de financement,
- Sollicite du Conseil Départemental la subvention « route départementale en traverse »,

- Décide d'adhérer au groupement de commande qui sera initié par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon pour les travaux de réseaux d'eaux usées et pluviales de l'allée des Marronniers,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame le Maire précise qu'elle n'a toujours pas reçu d'estimatif pour les travaux de l'allée : bande de roulement et trottoirs (« le montant des trottoirs à la charge de la commune pourrait s'élever à près de 800 000 € »).

Le premier projet d'aménagement de l'allée présenté par la DRAT Val d'Allier comportait de nombreux espaces verts. Un nouveau projet plus conforme avec les nécessités d'amoindrissement de coûts d'entretien de ces espaces et de réduction de la vitesse tout en conservant une allée rectiligne (directive des Bâtiments de France) devrait être établi par la DRAT.

TRAVAUX d'AMENAGEMENT DE TROTTOIR **RUE DE LA PAPETERIE**

Délibération n° 2021-66

Vu la délibération 2021-22 du 08 avril 2021 validant l'acquisition d'un radar pédagogique et sollicitant une subvention au titre des amendes de police 2021,

Vu le dossier établi par la **Direction Routière d'Aménagement des Territoires** du Val d'Allier relatif à l'aménagement de sécurité sur la rue de la Papeterie (RD 8) consistant en l'élargissement du trottoir à 1.40 m côté nord avec la réalisation d'un revêtement en béton bitumeux et pose de bordure, pour un montant HT de travaux de 43 220 €, et reprenant l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant HT de 2 850 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de sécurité de la rue de la Papeterie (RD 8) pour un montant HT de 43 220 € et l'acquisition d'un radar mobile pour un montant HT 2 850 €, soit un total HT de 46 070 €,
- sollicite du Conseil Départemental la subvention amende de police 2021 prévue à cet effet qui s'élèverait à 7 500 €,
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

De nombreux questionnements relatifs au renforcement de la sécurité se posent par rapport à ce projet :

- Pourquoi ne pas installer des feux tricolores comme sur la commune voisine de Tallende ? (Réponse de la DRAT : pas réalisable car il n'y a pas d'intersection sur la portion de voie à aménager)
- Pourquoi ne pas prévoir l'installation de coussins berlinois ou dos d'âne (Réponse de la DRAT : impossible car la pente est supérieure à 5 %)
- Equiper le garde champêtre d'un radar pour contrôler et verbaliser les excès de vitesse ?
- Réaliser des bandes rugueuses de ralentissement ?
- Créer un autre passage piéton avec installation de triraffles ?
- Supprimer les stops sur les rues qui croisent la traversée de St-Amant et donc les transformer en priorité à droite ?

QUESTIONS DIVERSES

Agenda des manifestations

L'évènement d'automne dimanche 10 octobre St Amant en rose		
10 octobre	Brocante	Saint-Verny
10 octobre 10h – 18h	Expo photo	Histoire et Patrimoine
16 – 17 octobre 10h – 12h 14hh- 18h	Expo photo	Histoire et Patrimoine
15 octobre 20h	Déambulation au clair de lune	Histoire et Patrimoine
21 octobre	Don du sang	Asstion donneurs de sang
4 et 5 novembre	Préparation des décorations de Noël	Municipalité
Du 22 au 27 novembre	Collecte de jouets	Municipalité CCAS
4 décembre	Concert de musique à cordes à l'église	Municipalité
7 décembre	Distribution Amap et lancement des illuminations de la mairie	Amap, mairie
17 décembre	Invitation SATSC au marché	Municipalité

St-Amant en rose

Madame EVRARD indique que cette manifestation a reçu un vif succès :

Plus de 70 personnes inscrites !

Rendez-vous a été donné à 8 heures dimanche 10 octobre pour un départ sur Clermont en bus.

Peut-être un petit article sur La Montagne et un clin d'œil de la mairie de Clermont compte tenu de ce fort engagement des saint-amantois...

Travaux salle polyvalente

Madame LHERMET signale que les travaux de désamiantage ont commencé début septembre. Le protocole de sécurité est rigoureusement suivi. Les plaques sont acheminées dans un centre d'enfouissement à Pont-du-Château.

Jardins communaux

L'accès à la rivière est réalisé, les jardiniers ont exprimé leur contentement. Certains lots vont être libérés et seront attribués suivant la liste d'attente.

Parcelles rue des Pénitents

L'installation d'un composteur collectif est envisagée, tout comme sur le site du parking rue de l'Oie. Un questionnaire a été adressé aux habitants pour connaître les besoins.

La deuxième parcelle pourrait accueillir un poulailler partagé. Dans l'immédiat trois personnes sont intéressées. Madame CORTIAL indique que l'idéal serait de créer une association pour la gestion de cette opération, une quinzaine de personnes engagées pour s'occuper d'une vingtaine de poules. Elle précise qu'une visite du poulailler partagé de Champeix sera organisée prochainement.

Enfouissement réseau Télécom rue du Suzot

Mme LAPALUS souhaite avoir des informations concernant ces travaux car elle a été contactée par une entreprise qui lui a indiqué que ceux-ci débuteraient fin octobre ?

Mme LHERMET précise qu'ENEDIS lui a indiqué que les travaux commenceraient début novembre, mais par la commune de Tallende. D'autre part le devis concernant la sur largeur de fouilles n'est toujours pas arrivé en Mairie, elle relance les différents interlocuteurs pour une harmonisation de ces travaux.

Opération « argent de poche »

Madame MORETTE-POUSSERGUE indique qu'elle a contacté les candidats qui s'étaient inscrits l'an dernier et qui n'avait pu participer car l'opération avait été annulée sur les vacances de Toussaint en raison du COVID.

Quatre sur six ont renouvelé leur candidature pour la semaine 43.

Leurs missions : désherbage du cimetière, peinture du portail de l'école, préparation des décorations de Noël.